

AVIS ET COMMUNICATIONS

SECTION DES ASSURANCES SOCIALES DE LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE DE L'ORGANE DE L'ORDRE DES MEDECINS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Décision relative à la nomination des présidents et assesseurs à la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'organe de l'ordre des médecins de la Nouvelle Calédonie

Le président du tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, président de la chambre disciplinaire de première instance de l'organe de l'ordre des médecins de Nouvelle Calédonie

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L.145-1, L.145-2, L.145-3, R. 146-1 et R.146-5 ;

Vu le décret n°2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2015 du vice président du Conseil d'Etat relatif à la présidence des sections des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des médecins de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la proposition du 24 décembre 2014 du Médecin conseil de la Caisse Allocations Familiales et des Accidents du Travail (C.A.F.A.T.) ;

Vu la décision du 19 mars 2015 du président de tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie portant nomination des représentants de l'organisme d'assurance maladie de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la décision du 19 mars 2015 du président de la chambre disciplinaire de première instance de l'organe de l'ordre des médecins de Nouvelle-Calédonie portant nomination des représentants de l'organe de l'ordre des médecins de Nouvelle-Calédonie,

D é c i d e :

Article 1^{er} : La section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'organe de l'ordre des médecins de Nouvelle-Calédonie est composée ainsi qu'il suit :

- En qualité de président :
 - Titulaire : M. Jean-Luc SCHNOERING, premier conseiller des tribunaux administratifs de Nouvelle-Calédonie et de Mata-Utu ;
 - Suppléant : M. Jean-Philippe ARRUEBO-MANNIER, premier conseiller des tribunaux administratifs de Nouvelle-Calédonie et de Mata-Utu ;
- En qualité de représentant de l'organe de l'ordre des médecins de Nouvelle Calédonie
 - Titulaires Dr François BRIAULT
Dr Gildas KERLEAU
 - Suppléants Dr Laurent FRANCOIS
Dr Sophie LOYE COSTA
- En qualité de représentant de l'organisme d'assurance maladie de Nouvelle Calédonie
 - Titulaires Dr Philippe BEDON
M. Bertrand CUENCA
 - Suppléants Dr Patricia MARAIS
Mme Varinka COGULET

Fait à Nouméa, le 20 mars 2015

*Le Président du tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie,
Président de la chambre disciplinaire de première instance
de l'organe de l'ordre des médecins de Nouvelle Calédonie*
ALAIN LEVASSEUR